

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 février 1954

La séance est ouverte à deux heures et demie.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Croll présente le 2^e rapport du comité permanent de la banque et du commerce.

DROIT PÉNAL—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT

M. D. F. Brown (Essex-Ouest) présente le premier rapport du comité mixte d'enquête sur la peine capitale, les punitions corporelles et les loteries, et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

CONSERVES DE SAUMON—ADOUCCISSEMENT DES RESTRICTIONS À L'IMPORTATION PAR LE GOUVERNEMENT AUSTRALIEN

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je désire informer la Chambre que le gouvernement australien entreprend d'adoucir dans une certaine mesure ses restrictions à l'égard de l'importation de conserves de saumon. Cette nouvelle est importante, parce qu'elle signifie la réouverture partielle du débouché australien pour un produit d'exportation du Canada qui en avait été exclu au cours des dernières années. D'autres détails sur cette question nous parviendront du gouvernement australien.

Même si les quantités totales qui seront admises ne sont peut-être pas considérables, cette possibilité commerciale qui nous est de nouveau offerte recevra sans aucun doute bon accueil en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, car elle marque un peu de plus vers le retour à des conditions plus normales du commerce international. Les conserves de saumon constituent un de nos principaux produits d'exportation. Immédiatement avant la guerre, le Canada trouvait en Australie un débouché pour les conserves de saumon d'une valeur de 1 million et demi à 2 millions de dollars par année. Depuis lors, ces exportations ont été notablement réduites à tel point qu'au cours des années récentes elles étaient devenues négligeables. La décision de l'Australie va donc permettre à l'industrie canadienne de retrouver ce débouché traditionnel.

La Chambre sait que le ministre des Finances (M. Abbott) qu'accompagnait une délégation

composée de hauts fonctionnaires, a participé à la conférence des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Sydney, en Australie, le mois dernier. A la suite de cette conférence, les représentants du Canada ont profité de l'occasion pour s'entretenir de questions commerciales avec le gouvernement australien à Canberra.

Je désire remercier le ministre des Finances.

M. Green: Puis-je demander au ministre s'il peut nous dire sur quelles quantités de saumon porte l'entente?

Le très hon. M. Howe: Le gouvernement australien nous a prié de ne pas divulguer ce renseignement pour le moment. Il sera communiqué en Australie.

LE BLÉ

NOUVEAUX PRIX DE VENTE À VANCOUVER, FORT-WILLIAM ET CHURCHILL

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de formuler une déclaration aujourd'hui au sujet de la diminution du prix du blé et des circonstances particulières qui ont entraîné cette réduction?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je le ferai volontiers, si la Chambre le désire. J'ai pensé qu'on poserait peut-être une question à ce sujet. Je formulerais donc volontiers une déclaration.

Les nouveaux prix publiés ne représentent pas effectivement une diminution des prix. Nous avons trois points de vente: Vancouver, Fort-William—Port-Arthur, et Churchill. Nous avons adopté comme ligne de conduite de vendre notre blé d'exportation le même prix aux trois endroits. En d'autres termes, le prix du blé à Vancouver correspondait au prix auquel cette céréale se vendait à Fort-William et à Churchill. En raison du tarif ferroviaire plus élevé à l'intérieur du Canada et du tarif de transport océanique moins élevé à l'extérieur du Canada, cette ligne de conduite avait pour effet de fixer le prix à Vancouver à un niveau comparativement beaucoup plus bas que celui de Fort-William. Bien que le port de Vancouver ait fonctionné à plein rendement,—de fait, nous avons dépassé le sommet atteint l'an dernier, au même moment, à l'égard des expéditions de Vancouver,—nous n'avons pu vendre certaines quantités